

Sécurité de la vieillesse

M. Gauthier (Ottawa-Vanier): La motion dit:
... ou sont disposées à le quitter, afin que soit porté à \$200 par mois le montant de base de la pension payable, en vertu de la Loi sur la sécurité de la vieillesse, à toute personne ayant atteint 60 ans et qui n'est pas sur le marché du travail...

Je ne vois rien de spécial là-dedans.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Lisez la suite.

M. Gauthier (Ottawa-Vanier): ... et à toute personne ayant atteint 65 ans».

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Justement.
«Toute personne».

M. Gauthier (Ottawa-Vanier): Je vois, mais cela se rapproche d'un débat.

[Français]

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Avant de rappeler au député qu'il est maintenant 5 heures, je me permets de lui rappeler qu'il doit toujours s'adresser à la présidence, et non aux députés de l'opposition.

L'heure réservée à l'étude des affaires inscrites au nom des députés est maintenant expirée.

Comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne à lundi, à 2 heures de l'après-midi.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)